

Enbridge Gas Inc. a déposé une requête en vue de renouveler son contrat de franchise de gaz naturel, et d'obtenir un nouveau certificat de commodité et de nécessité publiques pour la municipalité de Mattawan.

Enbridge Gas Inc. (Enbridge Gas) demande à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) :

- **Une ordonnance approuvant le renouvellement d'un accord de concession de gaz naturel avec la municipalité de Mattawan.** Pendant les 20 prochaines années, Enbridge Gas conserverait ainsi le droit de construire, d'exploiter et d'agrandir le réseau de distribution de gaz naturel et de distribuer, stocker et transporter le gaz naturel dans la municipalité de Mattawan.
- **Un arrêté ordonnant que l'acceptation des électeurs municipaux de la municipalité de Mattawan n'est pas nécessaire en ce qui a trait au règlement administratif approuvant l'accord de franchise de gaz naturel.**
- **Une ordonnance accordant un nouveau certificat de commodité et de nécessité publiques à Enbridge Gas en vue d'effectuer des travaux pour fournir du gaz dans la municipalité de Mattawan.**

À SAVOIR

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Si vous avez une préférence en ce qui concerne le format de l'audience, vous pouvez nous écrire pour nous en expliquer les raisons. Au cours de cette audience, nous interrogerons le requérant sur son dossier. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après avoir examiné tous les éléments de preuve, nous déciderons d'approuver ou non cette demande.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette requête et de participer au processus.

Visitez le site www.oeb.ca/fr/participez et utilisez le numéro de dossier **EB-2023-0324** pour :

- Examiner la requête;
- Présenter une demande pour devenir un intervenant
- Envoyer une lettre comportant vos commentaires

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **1 décembre 2023** pour :

- Fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite)
- Présenter une demande en vue de devenir un intervenant

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

POUR EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario

☎ /ATS: 1 877-632-2727

🕒 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

🌐 <https://www.oeb.ca/fr/participez>

Enbridge Gas Inc.

☎ 1-866-763-5427

🕒 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

🌐 enbridgegas.com

Cette audience sera tenue en vertu de l'article 8 et des paragraphes 9(3) et 9(4) de la Loi sur les concessions municipales, L.R.O. 1990, chap. M55

This document is also available in English.



Commission
de l'énergie
de l'Ontario